



**SEANCE DU 23 MARS 2009
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET DU CONSEIL DES ETUDES ET
DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITE DU SUD TOULON-VAR**

DELIBERATION

Le Conseil d'administration, le Conseil scientifique et le Conseil des études et de la vie universitaire de l'Université du Sud Toulon-Var se sont réunis en « congrès » sous la présidence de M. Laroussi OUESLATI, Président de l'Université, le lundi 23 mars 2009 à 10 heures, dans l'amphithéâtre 018 du bâtiment K de l'U.F.R. de sciences et techniques des activités physiques et sportives.

La séance a été ouverte à 10 heures 15 et levée à 12 heures 12.

A la demande du Président et des membres présents, il a été proposé de débattre et de voter sur la motion suivante :

Contre les méfaits de la loi LRU

La réunion des trois conseils de l'Université du Sud Toulon-Var a adopté à l'unanimité des voix exprimées la motion suivante :

Les trois conseils représentant la communauté universitaire jugent inacceptables les réformes prises sans concertation et qui sont attentatoires aux droits légitimes des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs et techniques.

Ils désapprouvent la politique universitaire générale résultant de la loi L.R.U. et de ses décrets d'application qui visent, à terme, la concentration des moyens au bénéfice de quelques grandes universités, négligeant par là même un aménagement équilibré du territoire universitaire.

Ils constatent que l'inquiétude et la colère exprimées par la communauté universitaire nationale n'ont pas été prises en considération.

Ils protestent contre des réformes prises en application de la loi L.R.U. qui défavorisent des universités comme la nôtre rendant leur avenir particulièrement incertain.

Ils dénoncent la mise en place d'une politique d'affaiblissement structurel de l'enseignement et de la recherche par une précarisation des personnels de toutes catégories déguisée sous la forme d'une individualisation des carrières et par des suppressions d'emplois officielles ou déguisées.

Ils s'insurgent contre la baisse des dotations des universités de taille humaine sans que l'intérêt social des étudiants soit jamais pris en compte. Ils demandent des moyens à la hauteur des enjeux nationaux permettant le maintien du cadrage national des diplômes, notamment ceux des I.U.T.

Ils s'indignent des nouvelles règles budgétaires de la loi L.R.U. qui conduiront à une modification radicale de la carte universitaire de notre pays, au bénéfice de quelques grands pôles et sans tenir compte du droit de chacun à un accès égal à l'enseignement supérieur.

Ils refusent que la mise en œuvre de la loi L.R.U., par la réforme du statut des enseignants chercheurs, par la réforme de la formation et des recrutements des enseignants, par la mise en œuvre de nouvelles règles budgétaires, mette en danger les principes du service public universitaire et les acquis sociaux qui ont fait la tradition de notre pays.

Les trois conseils exigent l'adoption d'un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires ainsi que l'augmentation des moyens financiers alloués.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration, du Conseil scientifique et du Conseil des études et de la vie universitaire d'approuver cette motion.

Après discussion, il est procédé à un vote à mains levées, le résultat est le suivant :

Pour	47	Abstentions	4
Contre		Blancs / Nuls / Refus de vote	
Exprimés	47	Présents et représentés	51

Le Conseil d'administration décide :

- **D'approuver la motion contre les méfaits de la loi L.R.U..**

Pour le Conseil d'administration, les membres présents, représentés et absents bien que régulièrement convoqués, sont les suivants :

17 membres sont présents :

1. Mme Christine BRESSY,
2. M. Pascal CARRIERE,
3. M. Jean-François CHAILAN,
4. M. Didier COLAS,
5. M. Thierry DI MANNO,
6. M. Philippe GORCE,
7. M. Max GOUNELLE,
8. Mme Myriam JACQUEMIER,
9. M. Yves LACROIX,
10. Mme Monique LEONARD,
11. M. Laroussi OUESLATI,
12. M. Claude-Alain PILLET,
13. M. Franck RENUCCI,
14. M. Pierre SANZ de ALBA,
15. Mme Brigitte LERICOLAIS,
16. M. Frulgence Spero NOUMAGNON (titulaire),
17. M. Michel CRESP,

2 membres sont représentés :

1. M. René SPENNATO par M. Pascal CARRIERE,
2. la région Provence-Alpes-Côte d'Azur par Mme Brigitte LERICOLAIS.

11 membres sont absents :

1. M. Régis CAPOBIANCO,
2. M. Joseph CANANZI,
3. Mlle Marilaure BUSELLI (titulaire) et M. Gérémy MAILLET (son suppléant),
4. Mlle Coralie DURAND (titulaire) et M. Steeve BREYAULT (son suppléant),
5. M. Jean-Baptiste MALET (titulaire) et M. Elmahdi ZENBOURY (son suppléant),
6. M. Matthieu VOTTA (titulaire) et Mlle Myriam DE BENEDITTIS (sa suppléante),
7. M. Georges GANGBES,
8. le département du Var,
9. la communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée.
10. Maître René SCOGNAMIGLIO,
11. M. Patrick VALVERDE.

Pour le Conseil scientifique, les membres présents, représentés et absents bien que régulièrement convoqués, sont les suivants :

20 membres sont présents :

1. M. Yves BLACHE,
2. M. Philippe BRIET,
3. M. Pierre GENSSE,
4. M. Philippe GILLES,
5. Mme Dairine NI CHEALLAIGH,
6. M. Jacques PIAZZOLA,
7. M. Marc SAILLARD,
8. M. Jean Christophe VALMALETTE,
9. Mme Maryse BAUDREZ,
10. M. Alain BOYER,
11. M. Stéphane MOUNIER,
12. M. Yves BARBIN,
13. Mme Marie Pierre ELIE,
14. M. Olivier GOUIRAND,
15. M. Christophe LE POUPON,
16. Mme Lucia GRANGET,
17. Mme Noëlle CHESNAUD,
18. Mme Dominique LAMBERT-MESSIE,
19. Mme Danielle DUBOST,
20. M. Bahcine BAKIZ (titulaire),

1 membre est représenté :

1. M. Jean Jacques PARDINI par M. Pierre SANZ de ALBA,

9 membres sont absents :

1. M. Gilles LEYDIER,
2. M. Jean Jacques SUEUR,
3. M. François-Xavier PERRIN,
4. M. Georges DE RIVAS (titulaire) et Mlle Wahida SOUARI (sa suppléante),
5. M. Philip FITZGERALD (titulaire) et Mlle Manel TEKAYA (sa suppléante),
6. le Centre national de la recherche scientifique,
7. la Mission de développement économique régional,
8. le Conseil économique et social régional,
9. M. Patrick BARAONA, Directeur du Pôle mer PACA .

Pour le Conseil des études et de la vie universitaire, les membres présents, représentés et absents bien que régulièrement convoqués, sont les suivants :

9 membres sont présents :

1. M. Patrick ABELLARD,
2. M. Philippe DUMAS,
3. Mme Hélène LEDOUBLE,
4. M. Frédéric LOUBET,
5. M. Yves LUCAS,
6. Mme Annick ORTALO-MAGNE,
7. Mme Martine SAGAERT,
8. M; Assani Gustave ALI COUDI (titulaire),
9. M. Ousmane ALI BAKO (titulaire),

2 membres sont représentés :

1. Mme Adoration DI SANTI par Mme Annick ORTALO-MAGNE,
2. Mme Sabine ROMANES par Mme Annick ORTALO-MAGNE,

18 membres sont absents :

1. Mme Valérie BASSAC,

2. M. Maurice CATIN,
3. M. Didier CLEMENT,
4. M. Alain GUILLOTIN,
5. Mme Nathalie FELDIS
6. M. Quentin MAILLET (titulaire) et M. Marc VIQUENAULT (suppléant)
7. Mlle Guenaëlle CHARMONT (titulaire) et M. Giscard ASSOUMOU ELLA (suppléant)
8. Baptiste RHODIUS (titulaire) et M. Pierrick MAURER (suppléant)
9. M; Guillaume LESAGE (titulaire) et M. Gildas MBA OBAME (suppléant)
10. Mme Méлина LANGE (titulaire) et M. Damien ODDONE (suppléant)
11. M. Mathieu ESCORIZA (titulaire) et M. Alexandre MUSCAT (suppléant)
12. M. Jérôme PLARD (titulaire) et Melle Mélanie HARMENIL (suppléante)
13. Alexandra PANESI (titulaire) et Mlle Amandine DECLERCK (suppléante)
14. M. Loïck Murphy NGANGORI MPIGA (titulaire) et M. Mehdi AJILI (suppléant)
15. M. Guillaume DEPUYDT (titulaire) et M. Rémi GRAVIER (suppléant)
16. Méditerranée Technologies
17. Incubateur Multimédia BELLE de MAI
18. M. Jean Marc REOL, Directeur de l'Ecole supérieure d'arts de la Communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée

Assistent de droit :

M. Denis GASTE, Vice-Président délégué à l'orientation, les stages et l'insertion professionnelle,
M. Daniel EYMARD, directeur du Service commun de la documentation.
Mme Fatiha BASTIANI, Secrétaire générale de l'Université, Mme Geneviève GAUDET,
représentante de M. le Recteur d'académie, chancelier des Universités, M. Didier BETTONI,
Agent comptable de l'Université sont excusés.

Sont présents sur invitation :

M. Robert CHANU, directeur de l'Institut Universitaire de Technologie, M. Jacques CREMIEUX, directeur de l'unité de formation et de recherche des sciences et techniques des activités physiques et sportives, M. Denis DUMOULIN, directeur du Service commun de formation continue, M. Joël GRILLASCA, directeur du Service valorisation et aide à la recherche.

M. Serge DESPIAU-PUJO, directeur de l'unité de formation et de recherche des sciences et techniques, M. François RESCH, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénieur de Toulon et du Var, M. Moez BOUCHOUICHA, directeur du Centre de ressources informatiques, M. Didier BERTRAND, directeur du service commun des sports et des activités physiques, M. le Docteur Charles ODABACHIAN, directeur du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé et M. Gilles MARTIN, directeur du service VAE-VES sont excusés.

Mme la Secrétaire générale de l'Université et M. l'Agent comptable de l'Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance des tiers en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, enregistrée et classée au registre des délibérations de l'Université.

En application de l'article L. 711-8 du code de l'éducation, la délibération est communiquée sans délai à M. le Recteur de l'académie, chancelier des universités.

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision, et ce, dans les deux mois à partir de sa notification ou de sa publication.